

13.05.2011 - 12:00 Uhr

Révision 6b de l'AI - Un démantèlement de l'AI en lieu et place d'un assainissement

Bern (ots) -

À la légère et par trop hâtivement, le Conseil fédéral a présenté son projet de démantèlement de l'AI. Malgré les nombreuses critiques émises durant la procédure de consultation au sujet de cette révision, non seulement il ne s'en est pas tenu à ses propositions de démantèlement, mais va maintenant jusqu'à les renforcer en prévoyant même de baisser toutes les rentes AI courantes.

Pareil procédé violerait un principe de politique sociale qui avait toujours été appliqué jusqu'à ce jour. Déjà modestes, plus de 50 000 rentes AI diminueraient d'environ 20 %. De plus, le gouvernement veut baisser radicalement les rentes pour enfant, tant celles de l'AI que celles de l'AVS. L'étroit corset du frein à l'endettement désormais proposé pour l'AI priverait en outre la totalité des rentes AI de la compensation automatique du renchérissement.

Cette révision est un piège à pauvreté. Pour s'en sortir, les personnes qu'elle touchera dépendront fortement des prestations complémentaires et de l'aide sociale. Ces dernières seront par conséquent confrontées à d'énormes charges et les cantons seront les dindons de la farce.

L'AI est sur la voie de la stabilité financière. Les économies draconiennes réalisées avec les révisions 5 et 6a déploient leurs effets comme le montre l'importante baisse du nombre de nouveaux rentiers et de nouvelles rentières. Le financement additionnel de l'AI apporte en outre des recettes supplémentaires, si bien qu'en ce qui concerne les dépenses, aucune nouvelle mesure ne s'impose. La révision 6b de l'AI est superflue. L'Union syndicale suisse (USS) exige le retrait de ce projet.

Les rentiers et rentières AI ne peuvent pas être rendus responsables des problèmes financiers de cette assurance. Or, on les fait passer à la caisse alors que la Confédération, grâce aux copieux excédents qu'elle a enregistrés, aurait pu éponger depuis vieux les dettes de l'AI.

Kontakt:

Doris Bianchi (031 377 01 13 ou 076 564 67 67), secrétaire dirigeante de l'USS, et

Peter Lauener (031 377 01 06 ou 079 650 12 34), responsable de la communication et porte-parole de l'USS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100624863> abgerufen werden.